

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°083-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise « LETELLIER ET CIE » afin d'effectuer des travaux rue Georges Brassens 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du jeudi 5 juin 2025 (pendant dix jours calendaires), la société « LETELLIER ET CIE » sera autorisée à empiéter sur la chaussée dans les deux sens de circulation rue Georges Brassens 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : « LETELLIER ET CIE » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
 - La Police Municipale,**
 - Les Services Techniques de la Ville de Douvres,**
 - **« LETELLIER ET CIE »,**
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le mardi 03 juin 2025

p/o.

Le Maire,

Thierry Lefort

